



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

| Biens aliénés par la Ville | Acquéreurs | Prix (taxes non incluses) |
|--|------------------------|------------------------------|
| Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 976 981 et 6 512 252 du cadastre du Québec | Horizon Pine Hill inc. | 10 000 \$ |

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 20^e jour de septembre 2022.

Le greffier et directeur du Service juridique,

M^e Pierre-Alain Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham le 20 septembre 2022 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de septembre de l'an 2022.

M^e Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique